



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 7

Le 21 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 juin 2021

Excusés : Cécile MAHE (pouvoir à Annie THERET-BIET), Philippe CHASSARD.

Secrétaire de séance : Annie THERET-BIET.

I. RENOVATION SALLE DES FETES

Le Conseil municipal annule le marché de maîtrise d'œuvre de la SARL Atelier PAPON Architecture de septembre 2018 et approuve le nouveau programme de travaux (Rappel : montant 709 475 € Hors Taxes – dont 73 174.50 € Hors Taxes d'honoraires d'architecte). **Unanimité**

II. PLAN DE RELANCE AU TITRE DU FIC 2021

Le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'un plan de relance au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 a été voté, lors de l'Assemblée Départementale du 16 avril 2021, afin de renforcer la solidarité auprès des territoires, ce qui permet, à titre exceptionnel, de présenter au Département, un complément de financement au titre du FIC 2021. Le Conseil municipal propose de demander, en enveloppe complémentaire, l'aide financière de 124 224 € prévue dans la deuxième phase de la rénovation de la salle des fêtes. **Unanimité**

III. DISTRIBUTEUR A BILLETS

La Commune ayant été retenue par l'appel à projet d'installation à titre gratuit d'un distributeur à billets (BRINK'S), permettant à la Commune de bénéficier de 12 mois de frais de fonctionnement, le Conseil municipal accepte le devis pour la création d'un local blindé destiné au distributeur d'un montant de 30 600 € Hors Taxes. **Unanimité**

IV. FORMATIONS EMPLOI PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Le Conseil municipal décide de prendre en charge la formation CACES suivie par l'agent pour un montant de 962 €. **Unanimité**

IV. VENTE D'UNE PARCELLE SECTIONALE

Monsieur LEPORCQ Jean-Marc et Madame FERVEL Annie sont désireux d'acquérir une partie (80 m² environ) de la parcelle cadastrée section AC n° 287 qui abrite leur garage et qui appartient à la section de Bagnols. Le Conseil municipal, **sur la base de 8 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)** valide la liste des électeurs et autorise le Maire à procéder à la vente de cette parcelle.

V. AUTORISATION IMPLANTATION POSTE ENEDIS

Le Conseil municipal autorise la mise à disposition de la parcelle cadastrée section YS n° 31 au lieu-dit Les Quatre Vents moyennant une indemnité annuelle de 156 € à ENEDIS pour l'implantation du poste de transformation. **Unanimité**

VI. GARDERIE PERISCOLAIRE

A compter de la rentrée scolaire 2021-2022, un service d'accueil périscolaire sera mis en place pour les élèves de l'école primaire de la Commune. L'accueil sera assuré le matin de 7 h 00 à 8 h 35 et le soir de 16 h 15 à 18 h 00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et se tiendra dans les locaux de l'école. **Unanimité**

VII. TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2021/2022

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de la cantine, pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit :

- Prix du repas : **6.45 €** avec une participation des parents par enfant de **3.50 €**. *Unanimité*

VIII. PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2021/2022. *Unanimité*

IX. TRAVAUX RENOVATION BATIMENT MAIRIE

Le Conseil municipal valide les devis des entreprises retenues par la commission de la gestion des bâtiments communaux, à savoir :

- Sancy Rénovation SAS d'un montant de 45 998 € Hors Taxes pour le remplacement des menuiseries extérieures

- Enduit Plus 63 d'un montant de 52 978.70 € Hors Taxes pour la réfection des façades.

La totalité des subventions a été accordée. Elles sont ainsi réparties : FIC = 26 353 € -DETR = 29 834 €

- REGION = 23 320 €. *Unanimité*

X. PV CONTRADICTOIRE ET COTISATIONS SIEG

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le Procès-verbal du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy de Dôme relatif à l'inventaire des biens mis à disposition pour 2021. *Unanimité*

XI. VENTE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur et Madame MAINFRAIS David et Céline sont désireux d'acquérir une partie du chemin communal longeant la parcelle cadastrée section ZE n° 14 à Aulnat-Soutre. Cette voie n'est plus utilisée et son déclassement ne porterait pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la vente de cette parcelle au prix de 3 € le m² (trois euros) et décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame MAINFRAIS. *Unanimité*

XII. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que les voiries communales qui débouchent sur la Route Départementale 25 ne sont pas propriétaires et qu'à cet effet, des panneaux de « Cédez le passage » seront installés aux frais du Département.

INFORMATIONS DIVERSES

DECHETTERIE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, nouveaux horaires d'ouverture :

- Du 01 avril au 31 octobre : les mardi – jeudi – samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

- Du 01 novembre au 31 mars : les mardi – jeudi – samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Téléphone : 06 07 78 14 09.

CAMPING MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à la traditionnelle rencontre avec les estivants au camping municipal à 19 heures les :

- mardi 27 juillet (grillades/frites)

- lundi 02 août (truffade)

- mardi 10 août (grillades/frites)

- mercredi 18 août (truffade)

- mardi 24 août (pompes).

Pot d'accueil offert par la Municipalité – Animation musicale – Buvette.

ADRESSAGE

Le plan d'adressage est consultable en Mairie jusqu'au lundi 16 août 2021 aux heures d'ouverture du secrétariat.